



**DECLARATION DE LA CENTRALE
PLATEFORME NATIONALE RELATIVE A
L'ARRIMAGE CMU/MUGEFCI**

Depuis la mise en œuvre de la CMU, en octobre dernier et son arrimage avec la MUGEFCI, les fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire, n'ont eu de cesse d'interpeller la Plateforme Nationale sur les nombreux désagréments, qu'ils subissent. Ces désagréments portent essentiellement sur les difficultés d'accès aux soins et sur le contenu du panier de soins par les deux parties. Au regard, de cette situation, la Plateforme Nationale, sur convocation de son président, s'est réunie ce jour mercredi 06 novembre 2019, en session extraordinaire de 12h15 à 15h30. Après avoir entendu l'exposé du camarade Oumar Koffi, Secrétaire Général National du SYNIADECI (syndicat national des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat de CI) expert des questions CMU, et le compte rendu du président de la Plateforme Nationale relativement à ses différentes rencontres avec les autorités sur la question, l'assemblée a fait les recommandations suivantes :

I- Concernant la MUGEFCI

- Elargir le panier des soins (augmenter le nombre de pathologies courantes pris en charge, le nombre de médicaments pris en charge ainsi que le nombre de mutualistes bénéficiaires, consécutivement au paiement de la part patronale de l'Etat employeur qui s'élève à 425 millions et des ressources supplémentaires générées par la réduction de la production des bons MUGEFCI.



II- Concernant la CNAM

- Améliorer l'accessibilité des bons de prise en charge, notamment dans les hôpitaux publics et les cliniques privées
- Alléger le parcours de soins pour les fonctionnaires
- Ravitailler en médicaments CMU les pharmacies privées et les hôpitaux.

III- Concernant l'Etat de Côte d'Ivoire

- Clarifier et simplifier la relation CMU- MUGEFCI pour le bien être du fonctionnaire.
- Accélérer la réhabilitation des infrastructures sanitaires et leur équipement
- Régler les revendications des personnels de santé face à la mise en œuvre de la CMU et à l'avènement de la réforme hospitalière.
- Prendre une dérogation spéciale en faveur des fonctionnaires bénéficiaires d'une assurance complémentaire afin qu'ils puissent avoir accès au niveau 2 de la pyramide sanitaire c'est à dire les hôpitaux généraux et centres hospitaliers régionaux.

Au terme de ces recommandations, la Plateforme Nationale voudrait réaffirmer sa compassion à l'endroit des travailleurs et en particulier des fonctionnaires et leurs familles. Elle les rassure de son engagement à œuvrer pour mettre fin à leur souffrance.

Fait à Abidjan le 06 Novembre 2019.

Pour la Plateforme Nationale
Le Président

PLATEFORME NATIONALE
des Organisations Professionnelles
du Secteur Public de Côte d'Ivoire
Le Président

GNAGNA Zadi Théodore